

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2023-012

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture du Tarn / Secrétariat Général

81-2022-12-23-00003 - Décision donnant délégation de signature à M.
Cédric GOURJAULT, directeur-adjoint du service départemental d'archives
du Tarn (1 page)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2022-12-23-00003

Décision donnant délégation de signature à M.
Cédric GOURJAULT, directeur-adjoint du service
départemental d'archives du Tarn

DECISION
donnant délégation de signature
à Monsieur Cédric GOURJAULT,
directeur-adjoint du service départemental d'archives du Tarn

Le Directeur des Archives départementales du Tarn,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté ministériel n°MCC-0000052247 du 29 juillet 2020 nommant M. Éric MONTAT, Directeur des Archives départementales du Tarn,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Vu l'arrêté 81-2022-02-15-00012 de M. le Préfet du Tarn, en date du 14 février 2022, donnant délégation de signature au Directeur des Archives départementales du Tarn

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Délégation est consentie à M. Cédric GOURJAULT, chargé d'études documentaires directeur-adjoint du service départemental d'archives du Tarn, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives

– correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du Conseil départemental pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives ;
– engagement de dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques

– correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives ;
– visas préalables à l'élimination d'archives publiques ;

– avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques – documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.

– autorisations de destruction d'archives privées classées comme archives historiques prévues à l'article L. 212-27 dans la limite de leur circonscription géographique.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département – correspondances et rapports.

e) instruction des demandes d'accès anticipé à des archives publiques non librement communicables

– autorisations de consultation de documents d'archives publiques accordées en application du I de l'article L. 213-3 pour les documents détenus par son service ou par une autorité qui a vocation à y verser ses archives.

Article 2. – Les arrêtés, les correspondances adressées aux parlementaires et aux membres du Conseil régional et du Conseil départemental, ainsi que les circulaires adressées aux maires du département ou à l'ensemble des chefs de service de l'État sont réservées à la signature exclusive du préfet.

Article 3. – Toutes les dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

Article 4. – La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 6. – Le directeur-adjoint du service départemental d'archives du Tarn titulaire de la délégation de signature est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Tarn

ALBI, le 23 décembre 2022

Le Directeur des Archives départementales du Tarn

Éric MONTAT

Le Directeur des Archives
départementales du Tarn

Eric MONTAT